

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Date de réception 10.12.2015	Cadre réservé à l'administration Dossier complet le 10.12.2015	N° d'enregistrement F09315P0239
--	---	---

1. Intitulé du projet

Aménagement de l'avenue Matraja, Commune de Sausset-les-Pins

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale MPM

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale Tessier Guy

RCS / SIRET 2 4 1 3 0 0 3 9 1 0 0 0 1 8 Forme juridique Etablissement public

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
6.d Infrastructures routières. Toutes routes d'une longueur inférieure à 3 Km	L'avenue Matraja se développe sur un linéaire de 990m entre le carrefour des 3 Communes et le chemin du Brûlot

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Le projet consiste notamment à :

- Créer des cheminements piétonniers sécurisés ;
- Apaiser la circulation avec la création de plateaux traversants ;
- Créer des pistes cyclable ;
- Rénover la chaussée ;
- Organiser le stationnement ;
- Rénover et compléter le réseau de collecte des eaux pluviales ;
- Rénover l'éclairage public avec la pose de nouveaux candélabres en cohérence avec la charte communale ;
- Agrémenter le cadre de vie résidentiel avec la plantation d'arbres d'alignement et de quelques îlots végétalisés.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif de l'opération est le réaménagement de cette infrastructure urbaine existante afin d'apaiser les circulations et sécuriser les déplacements des modes doux (piétons et cycles).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les travaux comprennent notamment :

- le dégagement des emprises;
- les terrassements;
- la réalisation du réseau pluvial et du bassin de rétention
- la mise en place des réseaux secs
- la pose des bordures et des caniveaux
- la réalisation des structures
- l'application des enrobés bitumineux
- la mise en place des candélabres
- La signalisation verticale et horizontale
- les plantations

Les travaux débuteront au deuxième semestre 2016.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le mode d'exploitation de cette voie publique n'est pas modifié.

Le trafic prévisionnel est inchangé (environ 6000véh/j 2sens cumulés)

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Aucune procédure particulière ne concerne le projet

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Ce formulaire est rempli au titre de la procédure "étude d'impact au cas par cas"

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Superficie globale	14 000m ²
Surface imperméabilisée	12 110m ² (augmentation de 2 270m ²)
Longueur réaménagée	990m
Largeur moyenne	12m ³
Bassin	35m
Les niveaux projets sont identiques aux niveaux existants (entre 15.5m au Sud et 43m au Nord)	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Avenue Matraja
commune de Sausset-les-Pins

Coordonnées géographiques¹

Long. ____ ° ____ ' ____ " ____

Lat. ____ ° ____ ' ____ " ____

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ :

Long. 5 ° 08 ' 41 " E Lat. 43 ° 19 ' 44 " N

Point d'arrivée :

Long. 5 ° 09 ' 00 " E Lat. 43 ° 19 ' 41.4 " N

Communes traversées :

Sausset-les-Pins

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☐ Non ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui ☐ Non ☒

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui ☐ Non ☒

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Voirie routière, fossés et cheminements piétons/ cycles

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui

☒

Non

☐

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Par délibération du Conseil Communautaire, la révision du Plan Local d'Urbanisme de Sausset-les-Pins a été approuvée le 19 Décembre 2008.

- Modification 1 approuvée le 25 mars 2010
- Révision simplifiée 1 approuvée le 14 décembre 2012
- Modification 2 approuvée le 13 décembre 2013

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

☐

Non

☐

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☒	☐	La partie Nord du projet se situe dans la ZNIEFF terrestre de type II "Chaînes de l'Estaque et de la Nerthe-massif du Rove-collines de Carro".
en zone de montagne ?	☐	☒	
sur le territoire d'une commune littorale ?	☒	☐	Sausset-les-Pins (13)
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	La commune de Sausset-les-Pins fait partie de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole qui est dotée d'un Plan de Prévention Bruit dans l'Environnement. Le PPBE a été approuvé en Conseil de Communauté le 28 Juin 2010.

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	☐	☒	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	La commune de Sausset-les-Pins est couverte par un PPR mouvement de terrain/retrait gonflement des argiles approuvé par A.P le 26 juillet 2007. Le Nord du projet se situe en zone B2 (moyennement exposée) et le Sud du projet en zone B1 (très exposée) et en zone B2. Seules les parties Nord et Sud du projet sont inscrites dans le zonage. Dans ces secteurs, aucun terrassement important n'est envisagé et aucune construction de bâtiment n'est prévue.
dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	☐	☒	
dans un site inscrit ou classé ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	☒	☐	La ZSC FR 9301601 "Côte bleue " se situe à environ à 350 mètres au Nord du projet (voir carte).
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	☒	☐	Le site inscrit 93I13004 "Littoral méditerranéen depuis le lieu-dit "le Rouveau" jusqu'au Grand Vallat, à Sausset-les-Pins" se situe à 210m au Sud du projet.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	☐	☒	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Pour l'élargissement de la plateforme routière, un remblais sera nécessaire. Il sera de faible hauteur (de l'ordre du mètre).
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	La création de parkings et de trottoirs nécessite sur certains secteurs un élargissement de la plateforme.
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Il existe un risque sismique très faible. La commune de Sausset-les-Pins est couverte par un PPR mouvement de terrain/retrait gonflement des argiles approuvé par A.P le 26 juillet 2007. Le Nord du projet se situe en zone B2 (moyennement exposée) et le Sud du projet en zone B1 (très exposée) et en zone B2.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	☒	☐	La phase travaux peut engendrer quelques nuisances sonores temporaires via la circulation d'engins.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	Le projet ne rapproche pas l'axe de la voie des habitations. Les aménagements permettront de pacifier la circulation. Sans objet
	Engendre-t-il des odeurs ?	☒	☐	Quelques odeurs risquent d'être émises lors de la phase d'application des enrobés bitumineux
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	Sans objet
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	Certainement en phase travaux (BRH, pilonneuse, plaque vibrante)
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	Sans objet

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	Eclairage nocturne, implanté comme actuellement mais matériel plus performant que l'actuel. Eclairage de type LED.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	Sans objet
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	☒	☐	Indirectement, via la circulation routière. Le projet n'engendrera pas de modification du niveau de trafic.
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Les eaux de ruissellement seront rejetées dans le réseau pluvial existant.
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	☒	☐	Oui les travaux consistent à reprendre de la voirie, à l'optimiser et la rendre plus fonctionnelle

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

D'après la nature du projet et des éléments notés ci-avant, à notre avis le projet ne nécessite pas d'étude d'impact malgré l'augmentation de la superficie aménagée.

En effet, l'objectif de cette opération, étant de diminuer le caractère routier de la voie existante par la sécurisation de la circulation des piétons et des cycles et la diminution de la vitesse des véhicules, induira la réduction des nuisances sonores.

En outre, la création de places de stationnement et la réalisation d'un réseau pluvial répondant à un temps de retour de 10 ans permettront d'améliorer la situation au centre-ville.

De plus, les plantations projetées compenseront largement le débroussaillage occasionné par l'élargissement ponctuel de l'emprise.

